

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES

DELIBERATION N° 2019/23 DU 26 JUILLET 2019

Portant sur La location du garage de la maison du bourg

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 10
- Présents : 9
- Représentés : 0
- Votants : 9
- Exprimés : 9
- Pour : 9
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 26 juillet 2019 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 08/07/ 2019 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : GIRAUD David, FOURNET Alain, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Francis, LEGROS Gilles, MARTINOT Jean-Baptiste, VILLETTE Suzanne

A été désigné secrétaire : GIRAUD David

Considérant la demande de Madame Anne DIEUMEGARD et Monsieur LABAT DE ROSSI, de location du garage de la maison du bourg dite « maison RIDEAU »

Considérant que cette maison n'est pas louée pour l'instant,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide:

- de louer à Madame Anne DIEUMEGARD et Monsieur LABAT DE ROSSI, le garage de la « maison RIDEAU » pour la somme de 20 € mensuel, pour garer un véhicule automobile,

-qu' un contrat de location sera établi entre les deux parties, avec la condition de libérer les lieux, si un locataire ou un acheteur se présente.

- qu'une attestation d'assurance devra être fournie à la commune.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.

Pour copie conforme

LE MAIRE, Pierrette LEGROS